

éditorial

Nous nous étions engagés à communiquer le plus rapidement possible sur les avancées des **Appels à Projets**, voici donc les résultats publiés hier soir de cette consultation (<http://www.maine-et-loire.fr/services-et-infos/appels-a-projets-du-departement/appels-a-projets-enfance/>). C'est une étape importante qui vient de s'achever mais ces résultats ne sont que des indicatifs « préparatoires aux autorisations et d'habilitation qui seront signés par la Préfète du Maine & Loire (compétence conjointe) et le Président du Conseil Départemental de Maine & Loire (compétence exclusive) ».

Nous notons donc l'arrivée de nouveaux « prestataires » sur le département et la bonne tenue de notre association.

Un autre sujet : l'**AEMO**. Un **référentiel d'intervention** va être établi d'ici le mois de juin, dans le cadre de réunions à l'initiative du Département, où seront associés les magistrats. La **pondération** fait l'objet d'un travail d'estimation. Sur le court terme (la liste d'attente), les travaux se poursuivent avec le CD 49.

Nous poursuivons notre politique d'**optimisation des coûts** sans pour autant altérer la qualité de nos interventions. La gestion du parc automobile en est un bon exemple, nous faisons une économie substantielle avec notre nouveau contrat tout en assurant un meilleur service (plus de confort et de sécurité). De la même façon nous revisitons nos contrats d'assurance. Nous serons bientôt mieux assurés, à moindre coût.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de cette actualité qui engage le futur de nos missions.

Michel FOUILLET
Président

le mot de la dg

Le mois de mars a été dense ! Les deux oraux liés aux **Appels à Projets Protection de l'Enfance** nous ont fortement mobilisés. Les avis des commissions ont été publiés et donnent à voir la hiérarchisation des projets (reproduits page suivante), nous attendons désormais la décision des autorités de contrôle et de tarification qui sera indiquée dans les arrêtés mentionnant nos nouvelles autorisations.

Le second dossier d'importance a été les **Comptes Administratifs**, en interne, puis en lien avec le Commissaire aux Comptes. Un travail de collaboration, siège-établissements, a permis d'analyser conjointement les résultats afin de les présenter au Bureau du 4 avril, puis au Conseil d'Administration du 18 avril prochain.

Bien à vous,

Nathalie FERRIER

Du côté du Conseil d'Administration-Points essentiels CA du 21 mars

- ⇒ L'Association a souhaité réaliser un **audit social** afin de vérifier si les obligations liées au droit du travail sont respectées et de déterminer les missions à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité juridique et de minimiser les risques sociaux. Cet audit a été établi par la responsable des ressources humaines et juridiques du siège. Il permet d'avoir une vue d'ensemble et de se concentrer sur les points d'amélioration à apporter, notamment en terme de cohérence générale.
- ⇒ Les **cotisations** aux entités régionales ou nationales transversales ont été revues sur la base d'un état des lieux global, incluant le siège et les établissements et services. Des modifications seront apportées à nos contributions.
- ⇒ Un retour est fait sur le **1^{er} oral** dans le cadre de l'**appel à projets** à compétence exclusive et sur la préparation du **2^{ème} oral** pour l'appel à projets à compétence conjointe.
- ⇒ Suite au courrier du Conseil Départemental sur la liste d'attente du **SAEMO** et la pondération, l'ASEA 49 répond au Président du CD 49.
- ⇒ Le Conseil d'Administration est informé de l'augmentation de 5 places au **CAO de Doué en Anjou**, à la demande du financeur, sur la base d'un avenant à notre convention, avec l'octroi de moyens supplémentaires.
- ⇒ Les administrateurs prennent bonne note de la manifestation **Portes Ouvertes** organisée au CAMSP-CMPP pour le changement de nom de la structure : **Centre Françoise Dolto, CAMSP-CMPP**. Les portes ouvertes sont organisées le vendredi 19 mai après-midi.
- ⇒ Le **Collectif 49** sollicite toutes les associations accompagnant des **personnes adultes handicapées sans solution** pour signer un courrier en vue d'une conférence de presse. Le Conseil d'Administration approuve cette démarche, et suggère qu'une famille concernée par cette problématique à l'IME soit sollicitée pour nous représenter dans le cadre de ce collectif.

Classement des réponses aux appels à projets (avis des commissions)

Tranches d'âge	PDS nord	PDS Est	PDS centre	PDS ouest
0-3 ans	1- APIJ	1- LES TOURELLES 2- ACADEA	1- MFAM 2- APIJ	Appel à projets infructueux sur la tranche d'âge et le PDS concerné
4-10 ans	1- SOS VILLAGES 2- APIJ 3- APPRENTIS D'AUTEUIL 4- ALADIN 5- ASEA	1- APIJ 2- APPRENTIS D'AUTEUIL 3- ALADIN 4- ASEA 5- LES TOURELLES 6- ACADEA	1- ALADIN 2- ASEA 3- APIJ 4- ARPEJE RIVE BLEUE	1- APIJ 2- APPRENTIS D'AUTEUIL 3- ALADIN 4- ARPEJE 5- APAECH
11-14 ans	1- SOS VILLAGES 2- APIJ 3- APPRENTIS D'AUTEUIL 4- ALADIN 5- ASEA	1- APIJ 2- APPRENTIS D'AUTEUIL 3- ALADIN 4- LES TOURELLES 5- ACADEA	1- ALADIN 2- ASEA 3- APIJ 4- ARPEJE RIVE BLEUE 5- ARPEJE TOURNEMINE	1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- APIJ 3- ALADIN 4- ASEA 5- APAECH
15-21 ans	1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- ASEA	1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- APIJ 3- ASEA 4- MONTJOIE 5- LES TOURELLES	1- ALADIN 2- ASEA 3- APIJ 4- ARPEJE RIVE BLEUE 5- ARPEJE TOURNEMINE	1- APIJ 2- APPRENTIS D'AUTEUIL 3- APAECH
service extérieur (15-21 ans)		1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- ASEA 3- ALADIN 4- MONTJOIE	1- ALADIN 2- ASEA 3- APIJ 4- UFSE 5- ARPEJE TOURNEMINE ET RIVE BLEUE	1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- ALADIN 3- ASEA 4- APAECH
accueils singuliers à visée thérapeutique		1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- ALADIN 3- ADAPEI 49 4- ASEA 5- LES TOURELLES	1- ALADIN 2- ADAPEI 49 3- ASEA 4- URPEP	1- ADAPEI 49 2- APPRENTIS D'AUTEUIL 3- ALADIN 4- ASEA 5- APAECH
PEAD	1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- ASEA 3- ALADIN 4- APIJ	1- APPRENTIS D'AUTEUIL 2- ASEA 3- ALADIN 4- LES TOURELLES 5- ACADEA	1- ALADIN 2- SMS 3- ASEA 4- APIJ 5- ARPEJE TOURNEMINE ET RIVE BLEUE 6- UFSE	1- ALADIN 2- APPRENTIS D'AUTEUIL 3- ASEA 4- APAECH

AAP Compétence exclusive

Tranches d'âge	PDS nord	PDS Est	PDS centre	PDS ouest
11-14 ans	1- ASEA	1- ASEA	1- ASEA 2- ARPEJE	1- ASEA 2- ARPEJE 3- APAECH
15-17 ans	1- ASEA	1- ASEA	1- ASEA 2- ARPEJE	1- ASEA 2- APAECH
Accueil de jour		1- ASEA	1- ASEA 2- ARPEJE	1- ASEA 2- APAECH

AAP Compétence conjointe

A noter...

l'Assemblée Générale
de l'ASEA 49
se tiendra
le jeudi 22 juin !



- ⇒ Un administrateur est mandaté par le Conseil d'Administration pour représenter l'ASEA à une **commission d'appels à projets organisée par l'ARS et le Conseil Départemental** pour un projet d'EHPAD et d'UPHA sur le territoire du Grand Saumurois. Cette fois-ci nous participons **en qualité de jury** !
- ⇒ **Travaux du Colombier** : analyse des offres des artisans en cours
- ⇒ Réunion programmée cette semaine avec la mairie de Saint Barthélemy d'Anjou pour le projet **La Canopée bleue**



Les **15 véhicules légers** attendus pour la fin mars sont bien arrivés et l'échange, véhicule à restituer-nouveau véhicule, s'est déroulé le 3 avril. Le 4 avril, la restitution des anciens véhicules s'est faite avec le prestataire, à partir du siège et avec l'aide d'un ouvrier d'entretien de l'ASEA. L'objectif : faire un état des lieux contradictoires de l'état des véhicules pour une analyse objectivable des devis de réparation à venir...



Parallèlement, le groupe *Questions financières-Flotte automobile* continue son travail :

- ◇ le Règlement Intérieur est adapté, nous allons vérifier qu'il est bien mis en œuvre

Article 10 : Véhicules de services

10.1 Carnet de bord. Tout salarié utilisant un véhicule de service doit remplir le carnet de bord en indiquant son nom, sa fonction, l'objet de son déplacement, le kilométrage de départ et d'arrivée.

10.2 Carte carburant. Tout salarié amené à effectuer un complément de carburant doit utiliser la carte « carburant » mise à sa disposition avec les documents du véhicule.

10.3 Personnes transportées. Tout salarié ne pourra transporter que des personnes dont la présence se justifie pour l'exécution des missions de service.

10.4 Trajet domicile/lieu de travail. Le salarié peut être autorisé par la Direction à utiliser le véhicule pour regagner son domicile.

10.5 Utilisation des véhicules. Les véhicules sont utilisés à des fins professionnelles ; aucun usage à titre personnel n'est autorisé.

- ◇ la procédure relative aux véhicules va être entièrement repensée, après un état des lieux de l'ensemble des utilisations faites des véhicules, aussi bien en propriété qu'en location.

On se forme !

Droit des personnes accompagnées Les directeurs, la responsable des ressources humaines et juridique, la directrice générale, ont participé à une formation en intra à ce sujet. L'URIOPSS avait été missionnée pour constituer un dossier complet de l'ensemble de nos obligations qui nous a donc été présenté, et à partir duquel nous allons pouvoir reprendre livrets d'accueil, règlement de fonctionnement, contrats de séjour, document individuel de prise en charge, etc... pour vérifier leur conformité et validité.



Loi relative à la Protection de l'enfant

Deux groupes de 15 professionnels sont en train d'être constitués pour une formation en intra qui doit permettre aux participants de : mieux connaître le dispositif de la Protection de l'Enfance, s'approprier les évolutions en cours au niveau national, comprendre l'impact sur les pratiques professionnelles et partager un regard croisé sur la Protection de l'Enfance, à l'échelon local et national. 3 autres groupes seront constitués au 4^{ème} trimestre.

mouvements du personnel cdi mars 2017

Départs en retraite

M. Jean-Michel LE BIHAN
Directeur - CESP du DESpA - 1 ETP

Mme Brigitte PINEAU
Éducatrice Spécialisée - CESP du DESpA - 1 ETP

Mme Michèle PAPIN
Éducatrice Spécialisée - APB - 1 ETP

Départs

M. Florent MARCHAND
Éducateur Spécialisé - CESP du DESpA - 1 ETP

Embauches

Mme Sylvie BEDOUET
Surveillante de nuit - CESP du DESpA - 1 ETP

Mme Marie MARTIN
Éducatrice Spécialisée - CESP du DESpA - 0,75 ETP

Mobilité interne

M. Gilles GROLLIER
Moniteur Éducateur du CESP du DESpA
à l'APB - 1 ETP

infos **asea**

Directrice de la publication :
Nathalie FERRIER